

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, exceptionnellement mercredi le 5 septembre 2018 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Public : Messieurs Sylvain Caron et Fernand Major.

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

2018-09-01 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

**2-Adoption du procès-verbal du 7 août 2018.**

2018-09-02 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que le procès-verbal du 7 août 2018 soit accepté tel que présenté.

**3-Affaires en découlant.**

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, accompagné du président de la FQM, M. Jacques Demers, et du préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, M. Jaclin Bégin, ont annoncé la signature d'une entente-cadre tripartite mettant en place un projet pilote de forêt de proximité avec la MRC d'Abitibi-Ouest.

**4-Approbation des comptes.**

2018-09-03 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés en août	:	<b>7,055.33\$</b>
Comptes payés en août	:	<b>16,950.34\$</b>
Comptes à payer en septembre :		<b><u>11,926.87\$</u></b>
Pour un total	:	<b>35,932.54\$</b>

**5-Adoption de la correspondance.**

Monsieur Pierre Ouellet a fait parvenir une lettre demandant une contribution de la municipalité pour l'amélioration du chemin au Chemin du Domaine Bel-Mik. Monsieur Ouellet désire faire étendre de la criblure. La facture s'élève à 1,460.18\$. Les conseillers discutent du fait que le concassé aurait été un matériau moins coûteux.

2018-09-04 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la municipalité paie 50% de la facture (qui ne doit pas être plus élevée que la soumission incluse à la demande).

2018-09-05 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**6-Période de questions (10 minutes).**

Monsieur Fernand Major demande des informations concernant les lignes de lots. Pour connaître la délimitation d'un lot, doit-on prendre les mesures de la réforme cadastrale ou les lignes des anciens lots (avant la réforme cadastrale)?

Monsieur Major s'informe également des changements apportés au schéma d'aménagement et aux réparations qui seront apportées au pont P-00224.

Monsieur Sylvain Caron demande des informations quant à la fermeture et à la démolition du pont P-00270.

2018-09-06

### **7-Prévisions budgétaires 2019 de la Régie incendie de Roussillon.**

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2019 établies par la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon de Macamic et présentées comme suit :

Quotes-parts	:	18,493.00\$ (4 vers. 4,623.24\$)
Salaire annuel pompiers	:	<u>1,983.97\$</u> (2 vers. 991.99\$)
<b>TOTAL</b>	:	<b>20,476.97\$</b>

La conseillère Cécile Hélie, déléguée à la Régie incendie fait part des points discutés lors de la séance du mois d'août.

La conseillère Cécile Hélie quitte la séance, il est 20h48.

### **8-Avis de motion concernant une modification au Règlement 2016-07 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

La conseillère Noëlla Dubé, donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance, la municipalité adoptera le Règlement 2018-04 qui viendra modifier le Règlement 2016-07 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

### **9-Présentation du projet de Règlement 2018-04 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

La conseillère Noëlla Dubé présente le projet de Règlement 2018-04 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

### **10-Fermeture du pont P-00224 dans le 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rang Est.**

Monsieur Luc Adam, conseiller en communication au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a avisé par téléphone le 30 août dernier, que des travaux de reconstruction sur le pont P-00224 dans le 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rang Est, seraient entamés et ce, dès le 17 septembre 2018. Les travaux sont prévus, en deux périodes. La première période serait du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018. Et la deuxième serait de mai à juin 2019. Ce qui entraîne la fermeture complète du pont entre la période du 21 septembre 2018 au 30 mai 2019. Cette fermeture du pont entraîne plusieurs contrariétés pour la municipalité. Entre autres, le déneigement, les services d'urgence, la cueillette des ordures et de la récupération. Les résidents devront faire un long détour par Languedoc, prendre le Chemin Bellefeuille à Authier et revenir vers Authier-Nord pour se rendre, exemple à la garderie ou au dépanneur faire le plein. Le maire est aussitôt entré en communication avec monsieur Adam.

Voici les deux (2) choix proposés par l'entrepreneur qui réalisera la reconstruction de ce pont :

1. \* Organisation et locaux de chantier : 17 au 20 septembre 2018  
\* Démolition des ouvrages existants (fermeture du rang à toute circulation) : 21 septembre au 1er octobre 2018  
\* Construction de la culée axe 1 : 21 septembre au 14 novembre 2018  
\* Construction de la culée axe 2 : 5 octobre au 7 décembre 2018  
\* Réparation et mise à niveau de la pile en rivière : 12 au 18 octobre 2018  
\* Montage et installation de la pile en rivière : 12 au 18 octobre 2018  
\* Montage et installation du tablier : 6 au 22 mai 2019  
\* Travaux divers : 23 au 29 mai 2019  
\* Fin des travaux (ouverture du pont à la circulation) : 30 mai 2019
2. Advenant le cas d'un report des travaux en 2019, ceux-ci pourraient s'échelonner sur 20 semaines à partir du 15 juin 2019 jusqu'au début du mois de novembre 2019.

Dans la première proposition, le pont serait fermé pendant huit mois et demi contre quatre mois et demi pour la deuxième proposition. L'avantage de la première proposition, c'est que le pont est livré cinq mois plus tôt. Les désavantages, ce sont le déneigement, le transport des matières résiduelles de même qu'une fermeture plus longue pour les citoyens du rang. Il n'y a pas de transport agricole ni de transport scolaire dans ce rang.

2018-09-07

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'aviser monsieur Adam du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, que le conseil municipal n'est pas en accord avec la première proposition et opte donc pour la deuxième proposition, soit celle du 15 juin 2019 jusqu'au début du mois de novembre 2019. Les contribuables seront ainsi informés et auront du temps pour réorganiser leur itinéraire. Les élus proposent même une autre alternative quant aux déplacements des résidents touchés par cette fermeture. Ceux-ci pourraient emprunter par Languedoc, le rang qui conduit au Chemin de l'École à Authier-Nord. Le MTQ et la MRC, en collaboration avec la municipalité, devront par contre y faire quelques travaux de débroussaillage afin de rendre le chemin sécuritaire.

**11-Résolution concernant les services de proximité – CHSLD de Palmarolle.**

2018-09-08

*Maintien des services de proximité à Palmarolle*

*ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) a annoncé la fermeture du Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de Palmarolle;*

*ATTENDU QUE le modèle de service de proximité, à l'égard de la prestation des soins de santé, est unique, adapté au territoire et aux besoins de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest et reconnu par le ministre de la Santé, monsieur Gaétan Barrette;*

*ATTENDU QUE la mission du CISSSAT qui est d'offrir des soins de santé de qualité et que la proximité est une composante majeure de la qualité;*

*ATTENDU QUE le CHSLD de Palmarolle contribue au développement social et économique de la municipalité et qu'il est un moteur essentiel pour celle-ci.*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu :*

*QUE la municipalité d'Authier-Nord appuie la municipalité de Palmarolle dans sa démarche afin de maintenir, voire de reconstruire, le CHSLD à Palmarolle;*

*DE REQUÉRIR du CISSSAT une confirmation claire et sans délai du maintien et même au besoin, de la reconstruction du CHSLD à Palmarolle.*

**12-Rentrée scolaire au Pavillon Bellefeuille.**

Une journée spéciale sera organisée le 20 septembre prochain afin de souligner la rentrée scolaire au Pavillon Bellefeuille d'Authier-Nord. Des hamburgers et des jus seront offerts aux élèves de l'école. Ce dîner est offert en collaboration avec Action-Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest.

**13-Invitation à une conférence sur le thème de l'urbanisme et adaptation aux changements climatiques.**

Personne ne s'y rendra.

**14-Formation de secourisme.**

2018-09-09

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'inscrire (s'ils sont disponibles), l'employé de voirie, monsieur Benjamin Gagnon, et l'inspectrice municipale, madame Carolle Bédard à la formation de secourisme en milieu de travail qui se tiendra les 10 et 11 septembre prochain à Clermont. Le coût est de 123\$ par personne. Un certain montant sera remboursé à la municipalité.

**15-Avis de rappel aux non-payeurs de taxes.**

Un avis de rappel a été envoyé à tous les contribuables qui n'ont versé aucun montant sur leurs comptes de taxes. En date du 1<sup>er</sup> septembre 2018, six (6) contribuables ont plus de deux (2) ans d'arriéré et pourraient être envoyés en vente pour taxes à la MRC si aucun acquittement n'est fait.

### **16-Halloween.**

La date du samedi 27 octobre est retenue. Les enfants passeront de maisons en maisons entre 18h00 et 20h00. Enfants et adultes pourront par la suite se rendre à la salle municipale pour une soirée costumée organisée par le Comité des Sports et Loisirs. Faire une demande à monsieur Ghislain Mélançon, pompier en chef de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, pour avoir un camion de pompiers sur les lieux afin d'assurer la sécurité des enfants.

### **17-Période de questions.**

Aucune question.

### **18-Questions diverses.**

**Bacs verts et bleus** : Faire parvenir un communiqué à tous les contribuables pour leur rappeler les consignes à suivre avant et après la récolte des ordures et de la récupération. Certains bacs traînent quelques jours en bordure du chemin une fois la récolte terminée. Inscrire les articles du règlement s'y rapportant.

**Ponceaux** : Faire également part aux contribuables, les responsabilités de chacun quant à leur ponceau. En outre, vérifier à ce qu'il soit bien dégagé, nettoyé en prévision de l'hiver.

**Trottoirs** : Dossier en attente de retour d'appel des contracteurs.

**Dossier église** : Tous les documents nécessaires à l'achat de l'église par la municipalité ont été acheminés à la notaire Michelle Lavigne.

**Équipements d'entraînement** : Quelques équipements d'entraînement seront achetés et installés à l'arrière de l'église au courant de l'automne.

**Projet Rampe de mise à l'eau** : Une lettre de monsieur Daniel Spalding, du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, informe le maire que le projet « Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Bellefeuille » a été refusé. La problématique de ce projet est que, le quai que nous désirions construire était fixe. « **Seulement des quais roulants, flottants ou sur pilotis peuvent être construits dans l'habitat du poisson** » pouvons-nous lire dans la lettre. Nous n'aurons d'autres choix que de construire un quai selon l'article 31 du Règlement sur les habitats fauniques. Une réponse de notre part doit leur être acheminée avant le 28 septembre prochain.

**Projet stationnement de roulottes** : La fosse septique sera installée d'ici la fin de l'automne.

**MDDELCC** : Des informations ont été demandées par le MDDELCC concernant un remblai sur le lot de la municipalité dans l'Avenue Poirier.

**Pont P-00270** : La conseillère Cécile Hélie a remis une lettre donnant les noms des gens qui habitent le Domaine Bel-Mik en permanence ou non et qui désirent que le pont P-00270 ne soit pas démoli, mais réparé en gardant une seule voie.

### **19-Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h30.

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir. Gén. Sec. Très.